

SERVICE : MUSEE

Nombre d'exemplaires :

Visa du Service :

Visa de Mme. la Directrice générale ff :

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 28 janvier 2019

SEANCE PUBLIQUE

A. N° 36 - A. Musée - restauration d'un plat à condiments de Meissen par une étudiante de Saint-Luc - convention - ratification

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et la décentralisation notamment l'article L1122-30 qui précise que le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la collaboration envisagée avec Melle Laure MALHERBE, étudiante à Saint-Luc Liège qui dans le cadre de son mémoire de fin d'année va s'occuper de restituer des éléments manquant à l'une des porcelaine de Meissen faisant partie des collections du musée.

Vu que Melle Malherbe doit rentrer son mémoire fin de cette année-ci, nous lui avons déjà autoriser à prendre l'œuvre afin qu'elle puisse au plus vite s'atteler au travail de restauration.

Vu que la collaboration avec une école permet à des étudiants, futurs restaurateurs, de s'exercer sur des pièces faisant partie des collections du musée.

Vu l'apport que ce travail fait à titre gracieux (l'étudiante n'est pas rémunérée, nous prenons à notre charge le coût des matériaux) apportera aux collections du musée.

Vu la décision du Collège Communal du 21 décembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section « Culture, Tourisme, participation citoyenne et transition énergétique » en date du 15 janvier 2019

Par * voix contre * et * abstentions,

RATIFIE

La convention de partenariat liant la ville de Verviers l'institut Saint-Luc telle qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise, pour information, à Saint-Luc

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale ff,

La Présidente,

PROJET soumis au Conseil communal